

**RÉPONSES DE GAZIFÈRE
AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (« ACIG »)**

Demande 1

1.1) *Référence* : GI-11, document 1, pages 7, 8 et 10 de 20.

1.2) *Extraits pertinents* :

« À l'instar de la Régie et des intervenants, Gazifère juge qu'il est opportun que le débat quant à la façon d'établir ses tarifs ait lieu et estime qu'elle est maintenant en mesure de procéder. En effet, avec l'aide de M. Michel Élias, une ressource connue de plusieurs dans notre industrie, Gazifère a amorcé une démarche devant mener à une proposition à être soumise aux intervenants et à la Régie pour application à l'année tarifaire 2006.

Comme il en a été question dans la demande, lorsque les travaux internes seront suffisamment avancés pour que puisse s'amorcer un processus de consultation fructueux, Gazifère, tenant compte du déroulement du dossier relatif aux tarifs 2005, préparera une proposition de démarche, de lignes directrices et de calendrier pour le déroulement de celui-ci. Cette proposition pourra alors être discutée en séance de travail avant d'être soumise à la Régie. En cours d'audience, Gazifère pourrait être en mesure de préciser le calendrier, à la lumière de l'avancement des travaux, qui sera sans doute affecté par les exigences de la cause tarifaire en cours et de son calendrier. »

[...]

« Gazifère compare le budget des charges d'exploitation 2004-2005 aux charges réelles 1998-1999 puisque l'année témoin 1998-1999 a été la dernière année où la Régie a approuvé les charges d'exploitation selon le format détaillé tel que présenté dans la requête 3441-2000, pièce GI-1, document 2, portant sur la fermeture des livres 1998-1999 de Gazifère. À partir de l'année témoin 1999-2000, Gazifère n'avait pas à soumettre les charges de façon détaillée. Elle n'avait qu'à présenter le calcul des charges selon la formule approuvée par la Régie. »

[...]

« Y aurait-il une autre façon d'apprécier le caractère raisonnable du niveau des charges d'exploitation prévu pour l'année témoin 2004-2005 ?

Oui. Il s'agit de se demander si le budget 2005 s'inscrit en continuité avec les attentes associées au mécanisme mis en place en 2000; c'est-à-dire, utiliser comme balise additionnelle le niveau des charges d'exploitation qu'aurait donné la formule incitative si elle devait s'appliquer pour l'année témoin 2004-2005. »

1.3) *Préambule :*

Au cours des dernières années, nous avons été confrontés à l'analyse du mécanisme incitatif de Gaz Métro. Dans cette analyse, nous avons notamment utilisé les données des dépenses d'exploitation du Distributeur, tant avant la mise en place du mécanisme que durant son application. Ces données étaient offertes de manières agrégées, de la nature des données offertes par Gazifère dans le présent dossier.

Nous croyons qu'il est d'une importance capitale pour la tenue du processus de mise en place d'un nouveau mécanisme incitatif que les données sur les dépenses d'exploitation soient accessibles pour que les intervenants puissent participer avec pertinence et avec toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce mécanisme, sans quoi l'asymétrie d'information pourrait jouer un rôle important dans ce processus.

Nous croyons également que la possibilité de faire une analyse adéquate du mécanisme qui a été en place nécessite l'analyse de ces données et que cette analyse sera une des bases de réflexion menant à la mise en place de ce nouveau mécanisme incitatif.

Par ailleurs, afin d'émettre notre opinion entièrement à cet effet, il nous apparaît que la réglementation incitative a pour objectif de réduire et limiter les tâches réglementaires, et particulièrement durant la période d'application du mécanisme. C'est pour cette raison qu'à chaque année, il n'y a pas eu de questionnements et de remises en question du montant autorisé par le mécanisme au chapitre des charges d'exploitation. L'objectif de la réglementation incitative n'est pas par ailleurs d'obscurcir les débats réglementaires et notamment au moment de revoir et remettre en place un mécanisme incitatif. De même, le retour au coût de service doit nous permettre de comprendre, de voir les tendances de l'évolution des différents postes des dépenses d'exploitation afin de pouvoir émettre une analyse complète et pertinente.

Enfin, toute entreprise doit maintenir ces données afin de faire une gestion adéquate de ses affaires. Il nous semble peut possible que l'entreprise n'ait pas ces données aisément accessibles.

1.4) *Question :*

Veillez déposer un tableau comparatif contenant l'ensemble des dépenses d'exploitation de 1998-99 à 2004-2005 en indiquant au minimum les explications découlant des plus grands écarts. Dans le cas d'un refus, veuillez expliquer celui-ci outre les explications déjà contenues dans le témoignage de Mme Vandal-Parent.

Réponse 1.4:

Dans le cadre des réponses aux demandes de renseignements, nous fournissons la ventilation des charges d'exploitation réelles de 2003 ainsi que les analyses d'écarts (voir GI-18, document 2.4). Ainsi, l'analyse de la demande tarifaire 2005 pourra porter sur deux années historiques (1999 et 2003), l'année de base (2004 (5+7)) et l'année témoin projetée (2005). L'approche reconnue en vue de l'examen d'un dossier selon le coût de service fait habituellement appel au dépôt des données d'une seule année historique.

Quant à la ventilation des données réelles pour 2000, 2001 et 2002, Gazifère estime que les principes énoncés par la Régie dans sa décision D-2001-132, pages 4 et 5, sont toujours valables.

Demande 2

2.1) *Référence* : GI-4, documents 1, 2 et 3 et GI-11, document 1, pages 12 à 14.

2.2) *Préambule* :

Les charges d'exploitation du Distributeur sont en hausse de plus de 50 % entre 1998-1999 et 2004-2005. Si on compare au taux de croissance de l'inflation, on s'aperçoit que la hausse est notable (taux d'inflation d'environ 15 % cumulé de 1999-2000 à 2004-2005). Ce qui est plus inquiétant, c'est la hausse vertigineuse des coûts provenant des services entre compagnies, qui au total augmente de 192 % et dont le record est une hausse de 393,1 %.

De ces coûts de 1 437 000 \$, trois éléments pour un montant d'environ 385 000 \$ seront traités ultérieurement suivant en cela le rapport attendu de la firme Deloitte Consulting, soit pour les services :

- Coût d'utilisation du système comptable EFS ;
- Support au système comptable ; et
- Informatique.

Enfin, le Distributeur note la stabilité des coûts au niveau de la facturation, un montant 386 400 \$. Bien que ce montant soit stable par client, le coût total a crû en relation avec la croissance de la clientèle.

2.3) *Questions* :

- a) Veuillez préciser les services ou travaux rendus par la maison mère en identifiant :
 - i. Ceux qui remplacent des services ou travaux autrefois effectués par Gazifère ;
 - ii. Ceux qui n'étaient pas effectués par Gazifère autrefois.

Translation :

Please specify what services or work performed by the head office (EI) while indicating:

- i) those that replace work performed by Gazifère in the past
- ii) those that were not performed by Gazifère in the past.

Answer 2.3 a) i) et ii):

The services provided by Enbridge Inc. to all of its affiliates are documented in considerable detail in appendices B and C of the Cost Allocation Methodology, which has been filed into evidence.

The services provided by Enbridge Inc. to Gazifère are not and have never been performed from 1999 onwards by Gazifère itself. These are all supplemental services to what Gazifère is able to provide itself. In some years, there may not have been any charges for some of these services, but these services have always been provided by Enbridge Inc. at least since 1999. The reasons for why these services are provided by a centralized resource are documented in the interrogatory responses below.

- b) Veuillez, pour ces différents services et travaux expliquer en quoi Gazifère est-elle gagnante dans la nouvelle situation, notamment au niveau de son coût de service.

Translation :

Please, for these different services mentioned above, explain in what way Gazifère is a winner in this new situation, specifically at the level of the cost of service.

Answer 2.3b) :

Gazifère benefits financially with respect to the provision of centralized services by Enbridge Inc. in two ways:

- 1. By being part of the Enbridge group of companies, Gazifère does not need to supply all of its required services itself. Rather, it can obtain certain services from Enbridge Inc. on an as needed basis. This is a very cost-effective method of service delivery, since the services provided by Enbridge Inc. require highly skilled and experienced staff, which Gazifère would not be able to have employed full-time on its payroll. As well, Gazifère does not need dedicated, full-time resources to provide these services.**
- 2. There are many economies of scale by being part of the Enbridge group of companies. Affiliated companies are all able to take advantage of Enbridge's size and purchasing power to obtain rates far below what a smaller company like Gazifère could obtain. Examples of costs savings obtained by the economies of scale are listed below:**

- a. Reduction in insurance premiums of approximately 45%, based upon a portfolio approach to placing insurance with \$25 million worth of premiums.
- b. Reduction in audit fees due to Gazifère being audited as a component of the Enbridge Inc. audit. Cost savings arise from having a common control environment risk assessment spread across all affiliates.
- c. Reduction in banking and financing costs due to synergies on the Enbridge Inc. bank credit facility and reduced interest rates.
- d. Reduction in financial systems costs based upon the development and support of one financial system across the entire enterprise.
- e. Reduction in purchasing costs based upon volume discounts obtained due to the large annual “spend” by Enbridge Inc.

c) À l’exception des postes dont un rapport de Deloitte Consulting est attendu, veuillez indiquer comment Gazifère compte s’assurer que les coûts provenant de la maison mère sont au niveau le plus bas, afin que les consommateurs québécois aient des tarifs raisonnables : nature des suivis, comparaison avec le marché, appel d’offres, bench-marking, etc.

Translation :

Please indicate how Gazifère ensures that the costs coming from the head office are at their lowest to ensure that the Quebec customers have reasonable rates: for example, nature of the follow-ups, comparison with the market, bench-marking, submissions etc.

Answer 2.3c) :

Enbridge does not conduct market comparisons for its services nor does it conduct costly benchmarks. Enbridge charges its affiliates on a cost only basis for its services. It does not add any markup for a profit component. This helps keep the costs charged to Gazifère for these services as low as possible. As well, Enbridge has a rigorous annual budgeting process, upon which it relies to ensure that costs are only incurred where absolutely necessary and at the lowest possible price. Enbridge operates in a very competitive market place and therefore has to keep its costs as low as possible. The CEO and the Corporate Leadership Team conduct rigorous reviews of the annual budget for the Corporate Office and ensure that all costs being budgeted are absolutely necessary.

Once the annual budget has been approved and cost allocations to Gazifère have been calculated, these cost allocations are reviewed by Gazifère as to the fairness and appropriateness of the quantity of the services being provided and the associated costs that are to be charged. Final approval is needed from Gazifère senior management.

d) Veuillez expliquer le processus menant à la décision de Gazifère dans la décision d’utiliser les services de la maison mère plutôt que d’utiliser les ressources de Gazifère.

Translation :

Please explain the steps in making the decision of using the services from the head office rather than using Gazifère's resources.

Answer 2.3d) :

Enbridge operates under a concept it developed in 1999, which it refers to as “One Company, One Vision”. Under this concept, Enbridge and its affiliates operate as a single fully integrated company. As part of this concept, Enbridge provides services to all of its affiliates using centralized resources wherever practicable. The shared services model assists Enbridge Inc. and its affiliates in maximizing the use of resources and leveraging cost efficiencies and intellectual capital across all affiliates.

All affiliated companies benefit from being part of the Enbridge family. This includes the use of highly skilled and experienced centralized resources on an as needed basis. It is very cost-effective to have these resources in a centralized pool that affiliated companies can draw on when they need them and only in the quantities that they need. This eliminates the need for each company to acquire duplicative services. For example, it is far more efficient to have one Treasury department for the entire group of companies rather than having dozens of similar departments scattered across dozens of companies.

- e) Veuillez indiquer si la croissance des coûts est appelée à se stabiliser dans les prochaines années par la fin du transfert des services entre les deux compagnies. Dans la négative, veuillez indiquer les autres tâches prévues être transférées dans les prochaines années.

Translation :

Please indicate if the increase in costs will stabilize in the coming years with the end of services being transferred from Gazifère to Enbridge Inc. In the negative, please indicate which other work is forecasted to being transferred in the future?

Answer 2.3e) :

There are no plans at this time to transfer any additional services to Enbridge Inc. or to repatriate any services into Gazifère. There may be opportunities in the future as Gazifère and Enbridge Inc. are continuously examining ways to improve and reduce operating costs.

- f) Veuillez déterminer, dans la hausse totale de 53 % des charges d'exploitation entre 1999 et 2005, la part relative à la maison mère.

Réponse 2.3f) :

Si nous excluons le montant de 255 700\$ (voir GI-19, document 2.1, page 1 de 1, note 1) et le support du nouveau système comptable au montant de 101 600\$ (voir GI-4,

document 7.1, page 1 de 1, rubrique Administration) qui sont tous deux chargés par la compagnie mère, le pourcentage d'augmentation totale des charges d'exploitation passerait de 53% à 45%. Nous pouvons donc conclure, à la lumière de ces résultats, que l'augmentation occasionnée par la compagnie mère est d'environ 8%.

- g) Dans les industries de réseaux, l'avantage du monopole est notamment sa capacité de faire des économies d'échelle. La croissance des ventes et de la clientèle de Gazifère devrait normalement atteindre cet objectif. Or la croissance de la clientèle est de 33 % et celle des charges est de 53 %. L'écart de 20 % restant pourrait être vu comme un écart équivalent à environ le taux d'inflation. Veuillez expliquer pourquoi il ne semble pas apparaître que des économies d'échelle ont été trouvées au niveau des dépenses d'exploitation entre 1999 et 2005.

Réponse 2.3g) :

Il est vrai que, dans le cas d'un service public ou de toute autre entreprise d'ailleurs, des économies d'échelle peuvent être réalisées. Par contre, ce phénomène n'est pas perpétuel. En effet, dans l'évolution d'une entreprise, il existe des périodes d'expansion, dans lesquelles elle acquiert des ressources afin de faire face à une demande grandissante et des périodes où les ressources existantes suffisent à répondre au niveau d'activité, jusqu'à épuisement de la capacité disponible.

Ce phénomène est dû au fait que l'addition de ressources se fait souvent par bloc ou en escalier. Le phénomène est accentué lorsque la taille de l'entreprise est relativement petite. Par exemple, l'ajout d'un employé à une équipe existante de 5 représente une augmentation de 20%, ce qui ne correspond pas à l'ajout du même employé à une équipe existante de 20, par exemple.

Comme on peut le constater au tableau suivant, Gazifère n'a pas réalisé d'économies d'échelle au plan de l'ensemble des charges d'exploitation par rapport au réel 1999. Cependant, des économies non négligeables ont en fait été réalisées au plan des salaires et des autres charges.

Charges d'exploitation

	1999 (réel)	2005 (budget)	
Salaires	1 643,5	2 212,9	
Autres charges	2 145,4	2 915,3	
Charges entre compagnies affiliées	491,0	1 437,1	
	4 279,9	6 568,8	
Nombre moyen de clients	22 121	29 394	
\$/client (\$ courants)			
Salaires	74,3	75,3	
Autres charges	97,0	99,3	
Charges entre compagnies affiliées	22,2	48,9	
	193,5	223,5	
Indice d'inflation	100	115,23 ¹	
\$/client (\$ constants 1999)			
Salaires	74,3	65,3	- 12 %
Autres charges	97,0	86,2	- 11 %
Charges entre compagnies affiliées	22,2	42,4	+ 91 %
	193,5	193,9	+ 0,2 %

(1) Taux d'inflation réels, utilisés pour ajuster l'enveloppe de charges d'exploitation de l'année précédente en vue d'établir celle de l'année visée :
 2000 = 2,45 % ; 2001 = 2,88 % ; 2002 = 1,38 % ; 2003 = 3,35 % ; 2004 = 1,80 % ;
 2005 = 2,50 % (hypothèse pour fins du budget)